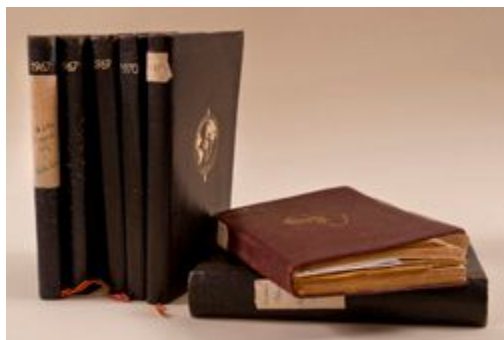


ARCHIVES PRIVEES



Elles sont le complément indispensable des archives publiques et constituent une part non négligeable du patrimoine national. Dispersées, souvent mal conservées, elles courent souvent le risque de disparaître.

Les Archives nationales d'outre-mer jouent leur rôle dans la conservation de cette mémoire et accueillent de nombreux fonds d'archives privées, par dons, legs, achats, dépôts et dations.

C'est ainsi que sont conservés à Aix des archives personnelles et familiales (Savorgnan de Brazza, Marius Moutet ...), d'associations (Fédération des œuvres de l'enfance française d'Indochine,...), d'entreprises (Société française des Nouvelles-Hébrides,...), culturelles (Eglises protestantes d'Algérie), et fonds photographiques.

Les archives privées conservées aux ANOM concernent surtout le deuxième empire colonial (XIXe - XXe siècles). Souvent peu volumineuses, elles sont d'un grand intérêt pour la recherche.

Les fonds d'origine privée ne sont pas soumis aux mêmes règles de communication que les fonds publics.